

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Palatine Monétaire Standard

Identifiant d'entité juridique :

969500O2EX7G6P0X4W08

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 39,62% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Palatine Monétaire Standard a promu des caractéristiques environnementales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales a donc été effectuée au 31/03/2022, au 30/06/2023, au 30/09/2023 et au 31/12/2023.

O Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

1 - Entreprises :

Indicateurs	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	21,78%	20,27%	20,42%	22,35%	21,21%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des NU	50,21%	48,18%	42,98%	68,40%	52,44%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	51,68%	48,18%	42,98%	86,30%	57,29%
Pourcentage de valeurs investies dont le DNSH est limité	38,50%	41,93%	41,21%	48,64%	42,57%

2- Souverains :

Indicateurs	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction	21,05%	21,05%	21,05%	21,05%	21,05%

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

1- Entreprises :

Indicateur	31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		Moyenne périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	11,12	10,85	11,29	10,96	11,31	11,02	11,87	11,02	11,40	10,96
Intensité carbone scope 1&2 (en TCO2e/Meur)*			212,72	115,11	62,86	113,80	56,93	81,19	110,84	103,37
Exposition aux combustibles fossiles (en % d'actif)*	1,95	8,42	0	7,53	0,17	7,63	0	7,59	0,53	7,79
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,21	0,23	0,32	0,25	0,33	0,24	0,30	0,25	0,29	0,24
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,35	0,24	0,36	0,25	0,37	0,25	0,46	0,31	0,39	0,26
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,34	0,30	0,40	0,32	0,41	0,31	0,47	0,35	0,41	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,31	0,28	0,40	0,29	0,40	0,30	0,47	0,34	0,40	0,30

*Ces indicateurs sont les indicateurs de surperformance définis dans le cadre du Label ISR en juillet 2023. Leurs couvertures ont toujours été d'au moins 90% sur la période.

Les scopes d'émissions carbone utilisés pour le calcul de l'intensité carbone ont changé au cours de la période. Il n'est donc pas pertinent de comparer les résultats du premier trimestre avec les suivants.

2- Souverains :

Indicateur	31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		Moyenne périodes	
	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE
Intensité carbone (en TCO2e/MeurPIB)*	NA	534,18	NA	534,18	NA	534,18	NA	534,18	NA	534,18
Nombre de pays en violation des traités internationaux	NA	1	NA	1	NA	1	NA	1	NA	1

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	Moyenne 2T - 31/12/2022		Moyenne 4T - 31/12/2023	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	11,49	10,82	11,40	10,96
Intensité carbone scope 1&2 (en TCO2e/Meur)*	NA	NA	110,84	103,37
Exposition aux combustibles fossiles (en % d'actif)*	23,44%	9,16	0,53	7,79
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,21	0,22	0,29	0,24
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,35	0,23	0,39	0,26
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,30	0,29	0,41	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,37	0,27	0,40	0,30

Le reporting 2022 n'avait été établi que pour les 2 derniers trimestres de l'exercice 2022 et il comportait des indicateurs carbone sur un périmètre différent de celui utilisé en 2023. La comparaison sur ces indicateurs n'est donc pas pertinente.

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds Palatine Monétaire Standard avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

- 1- Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM
 - b. 42,57% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période (moyenne des 4 trimestres), les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates		
	Valeurs	Couvertures

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	71 880,93	79,90%
	Émissions de GES de niveau 2	15 573,34	79,90%
	Émissions de GES de niveau 3	2 129 711,73	79,49%
	Émissions totales de GES	2 217 166,00	79,49%
2. Empreinte carbone		3 970,59	79,49%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		2 249,01	89,50%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,70	95,68%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	57,49	79,90%
	Production	0,28	79,90%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	0,32	61,75%
	Nace B	2,42	58,63%
	Nace C	0,27	82,99%
	Nace D	-	NA
	Nace E	0,71	100,00%
	Nace F	2 995,43	100,00%
	Nace G	0,03	73,17%
	Nace H	-	NA
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			
8. Rejets dans l'eau		0,04	77,41%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		10,10	79,90%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		-	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		-	77,08%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		0,13	79,90%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		35,42	91,39%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		-	100,00%
Souverains			
15. Intensité de GES		/	100%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		/	100%
Immobiliers			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		/	/
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		/	/
Additionnels - Tableau 2 & 3			
II.2. Émissions de polluants atmosphériques		0,64	79,90%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption		5,12	76,08%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se font en plusieurs étapes :

Au cours de la période :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des NU ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 67,61% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 94,88% des sociétés investies au sein de Palatine Monétaire Court Terme, ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : La note ESG moyenne est 11,40/20.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs



de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 39,62%.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2023 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE MONETAIRE COURT TERME (I)	OPC - NA	4,93 %	France
BTP TRESORERIE C	OPC - NA	4,85 %	France
Cash	NA	4,33 %	
DANBNK 0.5% 27/08/25	Services Financiers	2,56 %	Danemark
ELOFR 2.625 30/01/24	Consommation de base	2,50 %	France
NEU CP SONEPAR 08/01/2024 PRECOMPTE		2,49 %	France
BCO SANTA Eurib3 11/02/25 *EUR	Services Financiers	2,49 %	Espagne
NEU CP CDC HABITAT 12/01/2024 PRECOMPTE	Immobilier	2,49 %	France
NEU CP ALSTOM 31/01/2024 PRECOMPTE	Industries	2,11 %	France
NEU CP ACCIONA FINANCIACIÓN FILIALES SA 14/02/2024 PRECOMPTE	Energie	2,11 %	Espagne
NEU CP SGS NEDERLAND HOLDING BV 29/01/2024 PRECOMPTE		1,87 %	France
NEU CP BONDUELLE 02/04/2024 PRECOMPTE	Consommation de base	1,85 %	France
BARCL LOND 3.125% 01/24 *GBP	Services Financiers	1,81 %	Royaume Uni
SOCGEN 1.5% 30/05/25	Services Financiers	1,80 %	France
UBS 1.25% 04/17/25	Services Financiers	1,75 %	Suisse

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Cash	NA	4,95 %	NA
PALATINE MONETAIRE COURT TERME (I)	OPC - NA	4,81 %	France
FEDERAL SUPPORT MON ESG SI	OPC - NA	4,04 %	France
GOLDMAN FRN 21-24	Services Financiers	2,79 %	Etats Unis
DANBNK 0.5% 27/08/25	Services Financiers	2,49 %	Danemark
BCO SANTA Eurib3 11/02/25 *EUR	Services Financiers	2,46 %	Espagne
ELOFR 2.625 30/01/24	Consommation de base	2,39 %	France
NEU CP ACCIONA ENERGÍA FINANCIACIÓN FILIALES SA 14/12/2023 PRECOMPTE	Energie	2,08 %	Espagne
DANSKE BANK TV21-101124	Services Financiers	1,99 %	Danemark
BNP 1.125% 10/10/23	Services Financiers	1,87 %	France
NEU CP FORVIA 05/10/2023 PRECOMPTE	Consommation discrétionnaire	1,85 %	France
NEU CP SGS NEDERLAND HOLDING BV 29/01/2024 PRECOMPTE		1,83 %	France
BARCL LOND 3.125% 01/24 *GBP	Services Financiers	1,77 %	Royaume Uni
NEU CP DEUTSCHE BANK AG 19/12/2023 PRECOMPTE *USD	Services Financiers	1,73 %	Allemagne
NEU CP ORANO SA 09/10/2023 PRECOMPTE	Energie	1,73 %	France

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE MONETAIRE COURT TERME (I) - OPC	NA	4,81 %	France
VILOGIA SA Eurib3 27/07/23	Immobilier	4,06 %	France
Cash	NA	3,67 %	NA
DANSKE BANK TV21-101124	Services Financiers	3,47 %	Danemark
OSTRUM SRI MONEY 6M - OPC	NA	3,39 %	France
GOLDMAN FRN 21-24	Services Financiers	3,03 %	Etats Unis
NEU CP ACCIONA ENERGÍA FINANCIACIÓN FILIALES SA 14/08/2023 PRECOMPTE	Energie	2,27 %	Espagne
NEU CP VICAT 26/07/2023 PRECOMPTE	Produits de Base	2,01 %	France
NEU CP SGS NEDERLAND HOLDING BV 31/07/2023 PRECOMPTE		2,01 %	France
NEU CP FIMALAC 04/08/2023 PRECOMPTE	Industries	2,01 %	France
NEU CP ELO SACA (EX AUCHAN) 14/08/2023 PRECOMPTE	Consommation de base	2,01 %	France
NEU CP GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 08/09/2023 PRECOMPTE	Services Financiers	2,00 %	Suisse
NEU CP FORVIA 05/09/2023 PRECOMPTE	Consommation discrétionnaire	2,00 %	France
NEU CP ERAMET SA 12/09/2023 PRECOMPTE	Produits de Base	1,87 %	France
SOCIETE GENERALE TV17-220524	Services Financiers	1,83 %	France

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/03/2023 :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2023 au 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VILOGIA SA Eurib3 27/07/23	Immobilier	4,03 %	France
DANSKE BANK TV21-101124	Services Financiers	3,41 %	Danemark
GOLDMAN FRN 21-24	Services Financiers	2,98 %	Etats Unis
NEU CP SGS NEDERLAND HOLDING BV 28/04/2023 PRECOMPTE		2,81 %	France
NEU CP FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 20/04/2023 PRECOMPTE	Pharmacie - Santé	2,66 %	Allemagne
AUCHAN HLD TF 06/04/23 *EUR	Consommation de base	2,19 %	France
NEU CP VICAT 26/04/2023 PRECOMPTE	Produits de Base	2,00 %	France
NEU CP FIMALAC 05/04/2023 PRECOMPTE	Industries	2,00 %	France
NEU CP BONDUELLE 06/04/2023 PRECOMPTE	Consommation de base	2,00 %	France
NEU CP GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 08/09/2023 PRECOMPTE	Services Financiers	1,98 %	Suisse
ARCELOR 1% 19/05/23 *EUR	Industries	1,98 %	Luxembourg
NEU CP CDC HABITAT 06/11/2023 PRECOMPTE	Immobilier	1,57 %	France
ANGLO AME 3.25% 03/04/23 *EUR		1,47 %	Royaume Uni
NEU CP JOHNSON CONTROLS INTL 17/04/2023 PRECOMPTE	Industries	1,46 %	Etats Unis
NEU MTN BELLON SA 28/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 90 bps	Consommation discrétionnaire	1,38 %	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

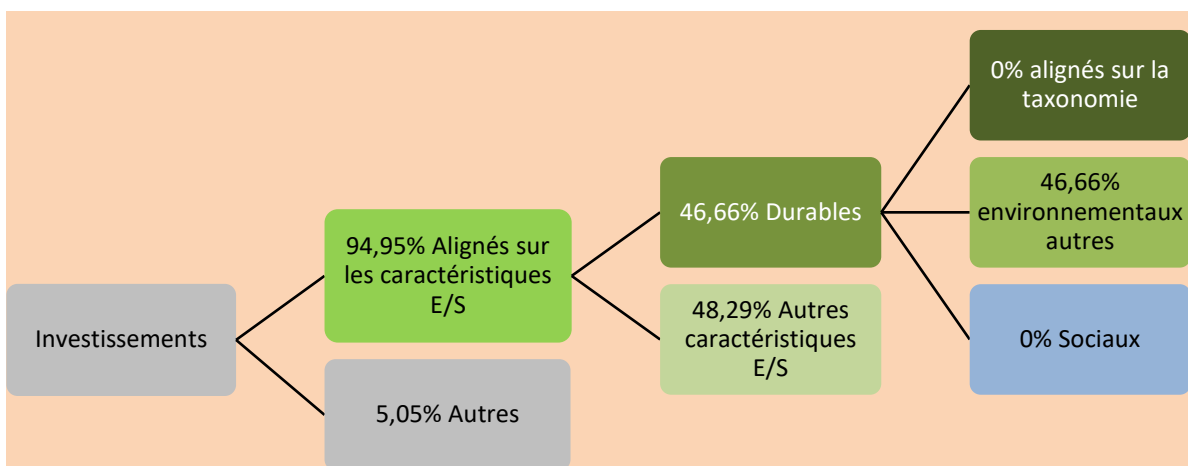
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 39,62% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 31/12/2023 été la suivante :



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Services Financiers
- Consommation discrétionnaire
- Industries
- Consommation de base
- Technologie de l'Information
- Produits de Base
- Télécommunications



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur

la taxonomie de l'UE¹ ?

Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxonomie de l'UE.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

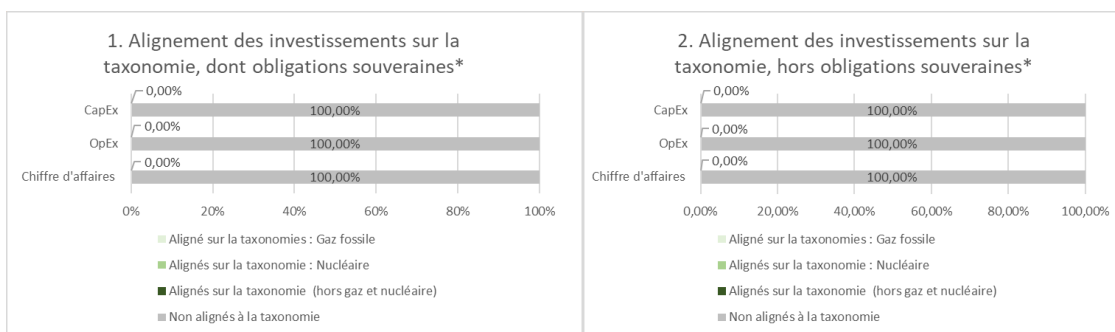
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



- Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables sur le plan environnemental en moyenne sur la période est de 39,62% :

	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne annuelle
Investissements durables	38,29%	37,48%	36,03%	46,66%	39,62%



- Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



- Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » au 31/12/2023 correspondent à 4,07% de cash et 0,98% d'OPC.



- Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** de Palatine AM pour 42,57% des investissements effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne sur la période est de 11,40/20, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 10,96/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** : 52,44% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nations Unies.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement corporate du fonds a été réduit en moyenne de 21,21% sur la base de critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.